

# Procès-verbal comité syndical

## Pôle d'équilibre territorial et rural du Pays de Bray

28 février 2023 – salle le Brochet – espace le Vivier – Saint-Saëns

L'an deux mille vingt-trois, le 28 février à 18 heures, les représentants des Communautés de Communes du Pays de Bray constituant les membres du Pôle d'équilibre territorial et rural du Pays de Bray se sont réunis à la salle le Brochet, espace le Vivier à Saint-Saëns à la demande d'Éric PICARD, Président, sur convocation en date du 20 février 2023.

### Personnes présentes

Communauté de Communes de Londinières : Armelle BILOQUET (commune de Londinières), Laurent CARPENTIER (commune de Fresnoy-Folny), Jean-François PAILLARD (commune de Bures-en-Bray), Hervé VASSARD (commune de Preuseville), Martial PÉPIN (commune de Sainte Agathe d'Aliermont),

Communauté Bray Eawy : Daniel BENARD (commune de Vatierville), Alexandra DUNET (commune de Neufchâtel-en-Bray), Arlette DUPUIS (commune de Neufchâtel-en-Bray), Hervé GUÉRARD (commune de Neuville-Ferrières), Xavier LEFRANÇOIS (commune de Neufchâtel-en-Bray), Jacques VACHER (commune de La Crique), Joëlle LAURENCE (Commune de Rosay),

Communauté de Communes des 4 rivières : Céline ANCELIN (commune de Mont-Roty), Isabelle BREQUIGNY (commune d'Argueil), Karine BUQUET (Commune de Croisy-sur-Andelle) Jean-Noël CANU (commune de Ferrières-en-Bray), Marie-France DEVILLERVAL (commune de Ferrières-en-Bray), Sabine DIEUTRE (commune de Cuy-Saint-Fiacre), Odile DION (commune de la Bellière), Philippe DION (commune de Pommereux), Jérôme GRISEL (commune de Le Mesnil Lieubray), Florence LEGENDRE (commune de Gournay-en-Bray), Bruno NOTTIAS (commune de Compainville), Sophie PETIT (commune de Dampierre-en-Bray), Eric PICARD (commune de Gournay-en-Bray), José BLONDÉ (commune de Gournay-en-Bray), Jean-Marc GAILLON (commune de La Haye), Philippe LEMERCIER (commune de Gournay-en-Bray)

### Assistaient également :

Evelyne DETOURNAY, vice-présidente du conseil de développement

### Personnes excusées

Nathalie MICHAUT (commune de Bosc-Bérenger), Thomas HERMAND (commune de Serqueux), Patrick FRÈRE (commune de Morville-sur-Andelle), Jean-Paul MARTEL (commune de Croixdalle), Agnès CANAYER, Sénatrice, Catherine MORIN-DESAILLY, Sénatrice, Virginie LUCOT-AVRIL, Conseillère Départementale, Xavier BATUT, Député, Annie VIDAL, Députée, Pascal MARTIN, Sénateur, Jean-Marie GOUARNÉ, président du conseil de développement

Nombre de délégués titulaires en exercice : 39

Délégués présents : 28

Délégués votants : 28

## Ouverture de séance

Monsieur PICARD remercie la municipalité de Saint-Saëns pour la mise à disposition de la salle et l'ensemble des délégués titulaires et suppléants d'être présents.

## Approbation des procès-verbaux des comités syndicaux des 29 novembre 2022

Monsieur PICARD propose de procéder à la validation des procès-verbaux 29 novembre 2022.

Monsieur PICARD demande aux délégués présents s'ils ont des remarques quant au procès-verbal du comité syndical du 29 novembre 2022. Aucune remarque n'est formulée. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Il rappelle l'ordre du jour proposé :

- 1) **Rapport d'Orientation Budgétaire**
- 2) **Fonctionnement général de la structure**
  - a. Clés de répartition PETR/ADS
  - b. Remboursement des frais de mission agents
  - c. Clôture régie du routard
- 3) **Informations diverses**

Les pièces suivantes étaient jointes à l'invitation :

- Rapport d'Orientation Budgétaire 2023
- PV du comité syndical du 29 novembre 2022

# 1. Rapport d'Orientation Budgétaire

Monsieur PICARD présente le Rapport d'Orientation Budgétaire 2023.

Concernant le volet santé, il précise être actuellement en contact avec l'ARS et reviendra devant l'assemblée avec les éléments financiers.

Il poursuit la présentation et précise plusieurs points quant à la mission d'Application du Droits des Sols (ADS) confié au PETR par les 54 communes adhérentes :

- Nécessité de respecter l'ordre chronologique des procédures afin de garantir la meilleure instruction possible dans les délais réglementaires prévus.
- Rôle d'avis technique et réglementaire des agents instructrices sans subrogation de l'autorité du maire qui reste décisionnaire et libre de suivre ou non les avis ainsi rendus.

Monsieur PICARD invite ensuite l'assemblée à échanger et à débattre sur la présentation de ce rapport d'orientation budgétaire. Il précise que le PETR constitue à cet égard, un organe facilitateur pour les débats et réflexions et qu'il est important de s'en saisir.

Monsieur NOTTIAS explique quant à lui que le PETR constitue un des interlocuteurs locaux, comme les communautés communes et joue un rôle de facilitateur pour les projets, notamment en lien avec le financement européen LEADER.

Monsieur LEFRANÇOIS salue le travail engagé et l'importance que le PETR demeure une structure apolitique permettant une prise de recul sur les enjeux du territoire. Il confie par ailleurs son inquiétude quant à la poursuite de l'existence du PETR lorsque les projets de territoire sont élaborés à l'échelle des communautés de communes.

Monsieur PICARD précise quant à lui que le travail mené par les communautés de communes et/ou le PETR du Pays de Bray ne sont pas à mettre en compétition mais en complémentarité. A ce titre, il rappelle que le PETR est invité à participer aux réflexions des projets de territoire et notamment celui de la communauté de communes Bray-Eawy. Il conclut en indiquant que certains documents fondateurs comme le SCoT permettent la prise en compte des enjeux du Pays de Bray au sein de chacune des communautés de communes et leurs spécificités.

## DELIBERATION :

**Vu** l'article L 2312-1 du CGCT et l'article L5211-36 du CGCT,

**Vu** le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire,

**Vu** le Rapport d'Orientation Budgétaire proposé figurant dans le dossier joint en annexe,

**Après avoir délibéré, le Comité Syndical décide, à l'unanimité, de :**

- Prendre acte de la présentation du Rapport d'Orientation Budgétaire 2023 du PETR du Pays de Bray
- Prendre acte de la tenue du Débat relatif au Rapport d'Orientation Budgétaire 2023 du PETR du Pays de Bray.

## 2. Fonctionnement général de la structure

### 2.1. Clés de répartition PETR/ADS

#### DELIBERATION :

**Considérant** l'article 7 des statuts du PETR du Pays de Bray précisant que le PETR du Pays de Bray peut exercer des missions de prestations de services en matière d'urbanisme (instruction du droit des sols...),

**Considérant** le budget annexe ADS relatif au fonctionnement et aux dépenses d'investissement du service ADS,

**Considérant** la nécessité de définir une clé de répartition entre le service ADS et le PETR pour les factures globales (ex : téléphone, logiciel de comptabilité, location machine à affranchir, ...) et les frais salariaux de secrétariat et de comptabilité,

**Considérant** le fonctionnement actuel de la structure, il est nécessaire de réajuster la clé de répartition,

Après avoir délibéré, le Comité Syndical décide, à l'unanimité, :

- D'annuler et remplacer la délibération D881 du 17 mars 2022,
- De définir une clé de répartition de 0.35 pour les factures globales, et 0.175 pour les frais salariaux (secrétariat, comptabilité et direction) à compter du 1er janvier 2023.

### 2.2. Remboursement des frais de mission agents

#### DELIBERATION :

**Considérant** l'arrêté du 11 octobre 2019 qui fixe les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des agents de la fonction publique ;

Après avoir délibéré, le Comité Syndical décide, à l'unanimité, de valider le fait que le PETR rembourse les frais de missions des agents sur la base de l'arrêté du 14 mars 2022.

## 2.3. Clôture régie du routard

### DELIBERATION :

**Considérant** la création de la régie de recettes « routard » par délibération en date du 17 juin 2019,

**Considérant** que le guide du routard n'est plus vendu,

Après avoir délibéré, le Comité Syndical décide, à l'unanimité, de clôturer la régie de recettes « routard » au 28 février 2023.

## 3. Informations diverses

Monsieur PICARD rappelle que dans un souci d'économie et du rôle d'exemplarité qui s'impose aux collectivités territoriales, la dématérialisation des documents a été poursuivies.

Monsieur VASSARD indique que la dématérialisation est intéressante si les projections réalisées permettent de lire distinctement les éléments techniques et financiers.

Monsieur GRISEL souhaite quant à lui ouvrir la discussion sur le devenir de l'abattoir de Forges-les-Eaux.

Monsieur LEFRANÇOIS estime qu'à ce sujet, la gestion n'était pas mauvaise mais qu'il y eu un manque de communication entre les interlocuteurs du projet et les différentes institutions. Il estime par ailleurs qu'une analyse devrait être portée sur la mise aux normes de certains abattoir comme celui du Trait, ou à défaut leur fermeture.

Monsieur VASSARD alerte l'assemblée sur l'importance de prendre en compte la viabilité économique de ce genre de projet une fois que les aides publiques cessent.

Monsieur PICARD, sur proposition de Madame BILOQUET informe les élu(e)s qu'une diffusion des clips de Frédéric LEMARIÉ est programmée le 21 mars prochain à 20h00 à Forges-les-Eaux. Ils invitent l'ensemble de ces collègues à assister à cet événement, dans la mesure de leur disponibilité.

Après quelques échanges dans la salle, il précise que si les horaires de certaines commissions de travail doivent être aménagées, le nécessaire sera réalisé.

En l'absence de remarque, Monsieur PICARD remercie les membres et lève à séance à 19h31.